

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 7 avril 2017

11^{ème} Commission
N° CP-2017-4-11-2

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service prospective et politique
européenne

**EURODISTRICT TRINATIONAL DE BÂLE (ETB)
CONVENTION 2017-2019**

Résumé : Il est proposé de valider le principe d'un cofinancement de l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) par le Département pendant la période 2017 – 2019, à hauteur de 21 873 euros par an, soit un montant total de 65 619 euros, de formaliser cet engagement dans la convention jointe en annexe et de procéder au versement de la subvention due au titre de l'année 2017.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de la réunion du 24 mars 2017.

L'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) est une association servant de plateforme de coopération transfrontalière dans l'agglomération de Bâle. L'ETB est porté par les collectivités françaises, allemandes et suisses. Ses principaux champs d'action sont l'aménagement du territoire et les transports, le soutien aux projets citoyens (microprojets INTERREG, fonds de rencontre...), l'énergie et, dans une moindre mesure, le bilinguisme. L'ETB assure également le portage de projets INTERREG, les principaux étant l'IBA Basel et la démarche d'aménagement « 3Land ».

Le Département est représenté dans les instances de l'ETB en la personne de M. ADRIAN, membre du Comité directeur.

Le budget de l'ETB pour la période 2017 – 2019 a été gelé par rapport à celui en vigueur sur la période 2014 – 2016 et le montant sollicité auprès du Département du Haut-Rhin est toujours de 21 873 € par an, ce qui représente un engagement total de 65 619 €.

Il est également proposé que la subvention due à l'ETB au titre de l'année 2017 puisse faire l'objet d'un paiement dès lors que la convention sera entrée en vigueur et qu'un courrier de l'ETB sera venu officialiser la demande de versement.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la convention relative au fonctionnement de l'ETB pour la période 2017 à 2019 jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer ;
- d'approuver le financement de l'ETB à hauteur de 21 873 € par an de 2017 à 2019, soit un montant total de 65 619 €,
- d'autoriser le versement à l'ETB de la participation du Département au titre des années 2017 à 2019 selon les modalités prévues dans la convention, soit 21 873 € par an après signature de la convention et à réception d'un courrier de demande de versement, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants aux budgets primitifs pour 2018 et 2019.

Cette subvention sera imputée sur le programme F812, imputation 65-048-6562-2678 du budget départemental 2017.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN